



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

BRINGELLIER

Solanum mauritianum

NOM LATIN : *Solanum mauritianum*

SYNONYMES : *Solanum auriculatum*

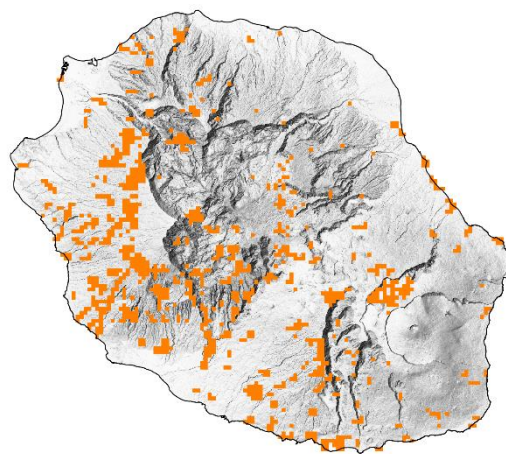
AUTRES NOMS : Bringellier marron,
Tabac marron

FAMILLE : Solanaceae

ORIGINE : Paraguay, Uruguay,
Argentine, Sud du Brésil

100

5



Observations de *Solanum mauritianum*

0 10 20 30 km

Source : Groupe de Travail (GT)
«Priorisation spatiale des actions de lutte».
Version 1: Octobre 2020



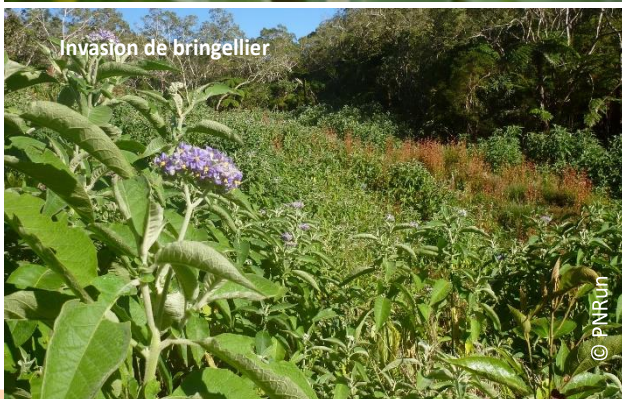
Feuilles

© PNRUn



Fleurs

© PNRUn



Invasion de bringellier

© PNRUn

DESCRIPTION & IMPACTS

Une fiche descriptive détaillée est disponible sur le site du Groupe Espèces Invasives Réunion au [lien suivant](#).

Toutes les parties de la plante sont toxiques pour les humains, et elle possède des propriétés allélopathiques pouvant inhiber la germination de la flore dans son proche alentour.

Du fait de son bois très tendre et facile à couper, le bringellier est parfois laissé pour couvert dans des chantiers de restauration écologique, avant élimination.

HABITATS COLONISÉS

Introduit à La Réunion avant 1825 et largement naturalisée à La Réunion de 100 à 2000 m d'altitude. Se développe généralement dans la végétation secondaire, en lisières forestières, et sur les terres incultes, au sein d'un chablis en milieux forestier naturel, mais aussi aux abords des habitations. (CBNM, 2019)

Il tolère différents types de sol et tolère l'ombre dans une certaine mesure. C'est un colonisateur de sites perturbés, surtout là où les précipitations sont élevées. (GISD, 2006)

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexuée (pollinisation par les insectes) et végétative (rejets après coupe ou blessure, tronc et racines).

Mode de dissémination : Dispersion des baies par les oiseaux.

Banque de graines : Production de graines tout au long de l'année. La germination est favorisée par le feu, la lumière et les variations de température. Les graines n'ont à priori pas une longue période de dormance, ce qui empêche la formation d'une banque de graine importante. (CABI, 2019)



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

Pas d'informations.

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : Les plantules de moins d'1m de hauteur peuvent être arrachées à la main dans un sol mou et humide. Faire attention à arracher toutes les racines, car chaque bout laissé dans le sol pourra repartir.

ANNELETION : L'annélation est très efficace pour contrôler les petites invasions, bien qu'elle nécessite beaucoup de travail. (CABI, 2019)

COUPE AU SABRE OU A LA TRONÇONNEUSE : Pour les individus plus âgés difficiles à arracher, le recepage est la méthode la plus facile à mettre en œuvre, car le bois est tendre et la coupe se fait facilement au sabre. Si le diamètre est important, privilégier la tronçonneuse.

Attention, les rejets sont systématiques après la lutte, il est donc nécessaire de répéter l'opération au moins une fois par an. Cette méthode est uniquement utilisée dans le but de prévenir la fructification et limiter l'invasion.

Méthode chimique

Limitez au maximum l'usage d'herbicides aux situations sans méthode alternative. Respectez strictement la réglementation en vigueur. L'utilisation de produits chimiques a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

INJECTION : Injection de Glyphosate ou de Triclopyr dans le tronc.

TRAITEMENT DES SOUCHES COUPEES : La méthode chimique fonctionne particulièrement bien sur le bringellier. Badigeonnage au pinceau de Triclopyr sur la souche coupée, de préférence pendant la saison de croissance de la plante. (CABI, 2019)

La quantité à appliquer dépend de la taille du tronc : une moyenne de 0,9mL/10mm de diamètre est recommandée en Afrique du Sud. (Denny R. P. et al, 1992)

Autres méthodes testées

Lutte biologique

Plusieurs essais de lutte biologiques ont été menés, principalement en Afrique du Sud, mais l'efficacité n'a pas encore été entièrement démontrée à ce jour.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES



Lors des opérations de lutte, les poils fins des feuilles qui sont délogés peuvent être irritants. Se protéger en conséquence.